

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

3ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 26 juin 2019

CD20190626_1
id. 4633

Le 26 juin 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum :16*

Présents :

M. ALBUGUES, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à M. BEQ)

Absent(s) :

M. ASTRUC

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL
DE TARN-ET-GARONNE
ETAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2018**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) 2018 de l'institut médico-éducatif et professionnel (IMEP) de Tarn-et-Garonne.

Section de fonctionnement

Recettes	2 500 620,83 €
Excédent 2017	97 354,19 €
Dépenses	2 462 237,04 €
Excédent de fonctionnement.....	135 737,98 €

Le budget de l'IMEP est financé par les dotations versées par l'Agence régionale de santé (ARS), le budget départemental n'intervenant que pour des coûts mutualisés au niveau du personnel. Ainsi, en 2018, la participation du Département s'est élevée à 7 361 €, soit 0,29 % des recettes réelles de fonctionnement, alors que les versements de l'ARS représentent sur la même période 2 375 193,07€ (95% des recettes réelles de fonctionnement).

Les dépenses de fonctionnement sont stables d'une année sur l'autre. La particularité de 2018 porte sur un montant de 6 757,08€ d'admission en non valeur et une augmentation des dotations aux amortissements suite aux investissements réalisés sur le site de Mimizan.

	2018	2019	
Charges d'exploitation courante (groupe 1)	335 683,96	329 208,28	-1,93 %
Charges de personnel (groupe 2)	1 909 255,66	1 911 509,56	0,12 %
Charges afférentes à la structure (dépenses réelles) (a)	73 422,79	80 333,24	
Charges afférentes à la structure (dépenses d'ordre) (b)	133 404,97	141 185,96	
Total des charges du groupe 3 (= a + b)	206 827,76	221 519,20	7,10 %
Total des dépenses de fonctionnement	2 451 767,38	2 462 237,04	0,43 %

L'excédent de fonctionnement 2018 de 135 737,98 € sera proposé en affectation lors de la décision modification n°1 comme suit :

- 100 000,00 € pour financer l'investissement ;
- 35 737,98 € en report en fonctionnement pour compenser les charges d'amortissement.

L'excédent de fonctionnement de 2017 d'un montant de 166 628,91€ sera également repris et affecté en réserve de compensation de charges d'amortissement.

Section d'investissement

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est la seule recette d'investissement enregistrée en 2018 et s'élève à 47 836,22 €.

En dépenses, 476 192,17 € ont été réalisés dont :

- 325 670,22 € pour terminer les travaux des bâtiments UNITED, infirmerie et restauration ;
- 100 043,53 € pour commencer les travaux sur le bâtiment Internat Nord, qui se poursuivront en 2019.

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 428 355,95 € qui est couvert par la capacité d'autofinancement dégagée sur l'exercice et le fonds de roulement initial qui s'élève à 599 024,55 €.

Recettes	47 836,22 €
Dépenses	476 192,17 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-428 355,95 €
Couverture du besoin de financement de l'exercice	428 355,95 €
Capacité d'autofinancement dégagée sur 2018.....	172 569,75 €
Prélèvement sur le fonds de roulement.....	255 786,20 €

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve l'état réalisé des recettes et des dépenses 2018 du budget annexe de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne, lequel fait apparaître un excédent de fonctionnement de 135 737,98 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental.

Nombre de votants : 29

Pour : 15

Contre : /

Abstentions : 14

Adopté à la majorité.

Hors de la présence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental, et sous la présidence de Madame Marie-José MAURIÈGE, 1ère vice-Présidente du Conseil départemental.

Le Président ,

Christian ASTRUC